



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

« Rassembler les avocats du monde • Bringing Together the World's Lawyers • Reunir a los abogados del mundo »

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Porto, le 31 novembre 2018

L'avocat consulte. L'avocat concilie. L'avocat représente et défend. L'UIA adopte une nouvelle résolution : Les principes essentiels de la profession d'avocat

Ce mardi 30 novembre, premier jour de son congrès annuel qui se tient à Porto, l'Union Internationale des Avocats a adopté en assemblée générale une résolution pour rappeler au monde les principes essentiels de la profession d'avocat.

8 principes se référant aux valeurs de base de la profession ont été adoptés : Indépendance de l'avocat et du barreau ; secret professionnel et confidentialité ; prohibition des conflits d'intérêts ; compétence professionnelle ; dignité, probité, loyauté et diligence ; confraternité ; contribution à une bonne administration de la justice et au respect de l'Etat de droit ; enfin : droit à une juste rémunération.

« Ces principes essentiels n'ont pas été conçus comme un Code de déontologie. Ils sont simplement l'expression d'une base commune idéale à l'ensemble des barreaux, qui constitue à la fois une synthèse des principales règles nationales et internationales qui régissent la profession d'avocat, mais aussi un but à atteindre dans un Etat de droit idéal. » (*Extrait du Préambule du Memorandum*)

L'UIA, dans le souci constant de renforcer l'information de ses membres sur l'actualité juridique, de favoriser le développement professionnel, et de bâtir un réseau mondial pour défendre l'Etat de droit, l'indépendance et la liberté des avocats, a également rédigé et rendu public un Memorandum dans l'objectif d'expliquer et d'illustrer ces principes, et d'aider avocats et barreaux dans l'application de ces principes.

Le texte de la résolution a été proposé par le sous-comité de l'UIA consacré aux questions professionnelles, présidé par Georges-Albert Dal (Belgique), et dont les membres sont issus du Burkina Faso, d'Espagne, des Etats-Unis, du Canada et de France.

Consulter la résolution sur notre site internet : www.uianet.org

En savoir plus sur l'Union Internationale des Avocats

L'UIA est une organisation mondiale et multiculturelle pour la profession juridique. Créée en 1927, elle est aujourd'hui composée de membres présents dans 110 pays. Elle favorise le développement professionnel, l'acquisition de savoirs et promeut l'Etat de droit tout en facilitant le développement professionnel, la formation ainsi que l'amitié, la collégialité et le réseautage entre ses membres.

Consultez notre site internet : <https://www.uianet.org/fr/propos>

Pour de plus amples informations : www.uianet.org - uiacentre@uianet.org

Contact Presse : Camille FONTAINE, Chargée de Communication, cfontaine@uianet.org

Internationale Anwaltsunion • Unione Internazionale degli Avvocati • الاتحاد الدولي للمحامين • União Internacional de Advogados • 国际律师联盟

UIA – 20, rue Drouot – 75009 Paris (France), Association Loi 1901 n° W751207624

Tél. : +33 1 44 88 55 66 / Fax : +33 1 44 88 55 77 / E-mail : uiacentre@uianet.org / Web : www.uianet.org